Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202650DEL-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 25 février 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, COCONNIER Vincent, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, GUIBOREL Catherine, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame LEVIEUX Élise.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame DEVILLE Danielle

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **22**
. absent(s) et non représenté(s) : **3**

OBJET : LIAISON DOUCE VERS SAINT-DIDIER
Convention de financement avec la commune de Saint-Didier

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260303-D0303202650DEL-DE

Délibération N°2026/50 du Conseil Municipal du 3 mars 2026
Publiée le 13 mars 2026

LIAISON DOUCE VERS SAINT-DIDIER
Convention de financement avec la commune de Saint-Didier

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-8, L. 1611-1 et suivants**,** L. 1612-1, et L. 2122-22 et suivants ;

CONSIDÉRANT que les communes de Châteaubourg et Saint-Didier souhaitent réaliser conjointement un projet de liaison douce comprenant :

- Une passerelle principale reliant les territoires des deux communes ;
- Une passerelle secondaire reliant le territoire de Châteaubourg à la passerelle principale ;
- Une passerelle secondaire reliant le territoire de Saint-Didier à la passerelle principale ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Didier a porté financièrement l'intégralité du projet pour des raisons de simplification administrative ;

CONSIDÉRANT que la présente convention a pour objet de définir les modalités de partage des coûts et de refacturation des dépenses engagées par la commune de Saint-Didier ;

CONSIDÉRANT que la commune de Châteaubourg participera aux frais des travaux relatifs :
- À la passerelle principale, à hauteur de 50 % du coût de ces travaux ;
- À la passerelle secondaire reliant Châteaubourg à la passerelle principale, à hauteur de 100 % du coût de ces travaux ;

Suite à la présentation du sujet en réunion privée le *10 février 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER le projet de convention financière jointe en annexe à la présente délibération ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au projet de liaison douce entre les communes de Châteaubourg et Saint-Didier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Danielle DEVILLE

Nombre d'élus présents ou représentés : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0